Conseil Départemental du Pas-de-Calais

**Syndicat Départemental CGT**
**des Personnels**
**du Conseil Départemental du Pas-de-Calais**

RDSP N°5883 RCSP N°571

**VOTRE FORCE POUR L'AVENIR**

Arras, mercredi 9 septembre 2026,

A Monsieur Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais,

Objet : Prix des carburants et pouvoir d'achat – la CGT demande des mesures d'urgence pour les agents départementaux et les assistants familiaux

Monsieur le Président,

La CGT souhaite une nouvelle fois attirer votre attention sur les conséquences très concrètes du niveau persistant des prix des carburants sur le pouvoir d'achat des agents et des assistants familiaux du Conseil départemental du Pas-de-Calais.

La situation devient particulièrement préoccupante.

Aujourd'hui, certains de nos collègues nous indiquent ne plus parvenir à remplir suffisamment le réservoir de leur véhicule pour simplement venir travailler.

Pour de nombreux agents, notamment ceux qui résident loin de leur lieu d'affectation ou qui ne disposent d'aucune alternative réaliste à la voiture individuelle, les déplacements domicile-travail représentent désormais une charge considérable dans le budget familial.

Cette situation s'ajoute à une dégradation générale du pouvoir d'achat et à des dépenses contraintes qui continuent de peser lourdement sur les personnels.

Venir travailler ne doit pas devenir un luxe.

Les agents départementaux assurent chaque jour les missions essentielles du service public sur l'ensemble du territoire du Pas-de-Calais. Ils ne peuvent pas être laissés seuls face à l'augmentation du coût de leurs déplacements.

La CGT souhaite également attirer tout particulièrement votre attention sur la situation des assistantes familiales et assistants familiaux, pour lesquels l'utilisation du véhicule personnel est directement liée à la spécificité même de leur métier.

Au quotidien, les assistants familiaux sont amenés à effectuer de très nombreux déplacements avec leur véhicule personnel pour répondre aux besoins des enfants qui leur sont confiés : rendez-vous

Adresse postale :

Hôtel du Département
62108 Arras Cedex 9

Tel : **03.21.21.69.67**

Mail : cgt@pasdecalais.fr
Site internet : www.cgtcd62.fr

CGT Conseil Départemental 62

médicaux et paramédicaux, scolarité, activités, rencontres avec les services départementaux, droits de visite et d'hébergement, accompagnements divers ou encore déplacements rendus nécessaires par la prise en charge.

Ces kilomètres ne sont pas accessoires : ils font pleinement partie des contraintes de leur activité professionnelle.

Dans un département aussi étendu géographiquement que le Pas-de-Calais, les distances parcourues peuvent être importantes et se répéter plusieurs fois dans une même semaine, voire dans une même journée.

La hausse du carburant pèse donc particulièrement lourd sur le budget des assistants familiaux, auxquels s'ajoutent l'usure du véhicule, son entretien, l'assurance et l'ensemble des frais liés à une utilisation professionnelle particulièrement intensive.

Il n'est pas acceptable que les assistants familiaux aient à supporter sur leur pouvoir d'achat une part croissante du coût des déplacements indispensables à l'accueil et à l'accompagnement des enfants confiés au Département.

Cette spécificité doit être pleinement prise en compte dans les mesures que le Département décidera de mettre en œuvre.

Face à cette situation, la CGT demande au Département de prendre rapidement des mesures concrètes et exceptionnelles en faveur de ses personnels, notamment :

- la mise en place d'une prime carburant exceptionnelle, afin d'apporter une aide financière immédiate aux agents et assistants familiaux confrontés à l'augmentation de leurs dépenses de carburant ;
- une prise en compte spécifique de la situation des assistants familiaux, compte tenu de l'utilisation particulièrement importante de leur véhicule personnel dans l'exercice de leurs missions ;
- la revalorisation du barème de remboursement des frais de déplacement et frais de route, afin que les personnels utilisant leur véhicule dans le cadre de leurs missions professionnelles ne soient pas contraints de financer indirectement leurs déplacements professionnels ;
- l'augmentation du nombre de jours de télétravail pour toutes les missions télétravaillables, afin de réduire immédiatement le nombre de déplacements contraints et les dépenses de carburant correspondantes.

La CGT considère que ces mesures doivent pouvoir être étudiées sans attendre, dans le cadre d'un véritable dispositif départemental de soutien au pouvoir d'achat.

Le télétravail, lorsqu'il est compatible avec les missions exercées, constitue notamment un levier immédiatement mobilisable. Il permettrait de diminuer les dépenses de carburant des agents tout en maintenant la continuité et la qualité du service public.

Adresse postale :

Hôtel du Département
62108 Arras Cedex 9

Tel : **03.21.21.69.67**

Mail : cgt@pasdecalais.fr
Site internet : www.cgtcd62.fr

CGT Conseil Départemental 62

Conseil Départemental du Pas-de-Calais

**Syndicat Départemental CGT**
**des Personnels**
**du Conseil Départemental du Pas-de-Calais**

RDSP N°5883 RCSP N°571

**VOTRE FORCE POUR L'AVENIR**

Mais cette mesure ne peut évidemment pas constituer l'unique réponse : de nombreux métiers départementaux ne sont pas télétravaillables. Les agents des collèges, des routes, des services techniques, de proximité, les assistants familiaux et plus largement tous ceux dont la présence physique est indispensable ne doivent pas être les oubliés des mesures de soutien.

C'est pourquoi la création d'une prime carburant exceptionnelle nous apparaît aujourd'hui indispensable pour apporter une réponse équitable aux personnels concernés.

Monsieur le Président, lorsqu'un agent en arrive à se demander s'il pourra mettre suffisamment de carburant dans son véhicule pour rejoindre son poste de travail, ou lorsqu'un assistant familial doit avancer toujours davantage de frais pour assurer les déplacements indispensables à l'accompagnement d'un enfant confié, nous ne sommes plus face à une simple question de mobilité : nous sommes face à une véritable question de pouvoir d'achat, de reconnaissance professionnelle et de justice sociale.

La CGT vous demande donc d'examiner rapidement ces propositions et de mettre en œuvre des mesures concrètes dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de votre réponse rapide, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Devant l'ampleur de la situation nous comptons sur vous...

**Le Secrétaire Général**

**Bruce Ritter**

Copie aux présidents des groupes Socialiste, Républicain et Citoyen, Communiste et Républicain et Union pour le Pas-de-Calais.

Adresse postale :

Hôtel du Département
62108 Arras Cedex 9

Tel : **03.21.21.69.67**

Mail : cgt@pasdecalais.fr
Site internet : www.cgtcd62.fr

CGT Conseil Départemental 62